

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 41 Subvention (6.000 euros) à l'association Mimesis pour son festival dans le domaine des arts du mime et du geste (9e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Mimesis ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Mimesis, Maison de la vie associative et citoyenne, 8, Rue du Général Renault 75011 Paris pour la 10^{ème} édition du Festival Mimesis, présenté à l'International Visual Theatre du 1^{er} au 4 décembre 2021. Numéro SIMPA : 184077 ; 2021_03730.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 6.000 euros au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO